

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

PV de l'Assemblée générale du LUNDI 23 AVRIL 2012 à 18H30

DATE ET LIEU de l'assemblée.

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire ce 23 avril 2012 en la salle du Bon Pasteur rue KORENBEEK, 231 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. Les présences ont été enregistrées dès 18h00.

Cette assemblée générale se tenait à cette date suite au report de celle du 29 mars 2012 n'ayant pu être tenue faute de quorum atteint (147/331 copropriétaires présents ou représentés pour 4904/10000 quotités).

A. Validité de l'assemblée.

CONVOICATIONS

Les convocations sont envoyées quinze jours à l'avance par le mode de transmission choisi explicitement par le copropriétaire ou par lettre recommandée.

ANNEXES A LA CONVOICATION.

Cette AG faisant suite à l'AG du 29 mars 2012 qui n'a pu se tenir faute de double quorum, aucune annexe n'a été jointe à la convocation simplifiée.

Tous les documents étaient disponibles sur simple demande.

PROCURATIONS, PRESENCES & QUORUM.

Les mandats ont tous été validés.

La liste des présences a été dûment signée par les propriétaires et mandataires.

Madame LEROY et Messieurs De Bodt et Hubert assistent le Syndic pour contrôler le nombre de propriétaires présents ou représentés de même que les quotités respectives et ils constatent que le quorum requis est acquis.

A défaut d'objections, l'assemblée est déclarée valide et apte à délibérer quant aux points inscrits à l'ordre du jour. La séance est ouverte officiellement à 19H15.

Double quorum : atteint avec **175** propriétaires présents ou représentés sur **332** et **6047** voix sur 10.000.

Le Syndic remercie les propriétaires présents et est heureux que les décisions puissent être prises en séance.

B. Constitution du bureau selon la loi.

Le Syndic rappelle la législation en vigueur qui permet à tout copropriétaire de présider l'AG. Aucun candidat ne se présentant, le Syndic propose que Mme LEROY préside l'AG.

Aucune opposition.

Il est rappelé que le dépouillement se fait en fin de séance en application de la loi. Le PV des résultats sera rédigé et signé en fin de séance par tous les copropriétaires encore présents et au moins par le(la) Président(e) et les scrutateurs.

Bureau

Présidente : Mme LEROY Anne
Secrétaire : M. MILIS Didier
Assesseur(s) : M. DE BODT

Le syndic insiste pour avoir deux scrutateurs mais personne ne se manifeste.

Scrutateurs : Aucun candidat

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

En ouverture de séance, Madame Van Meenen Nicole fait observer que les bulletins de vote ne sont pas totalement identiques à ceux de l'AG reconduite du 29 mars dernier.

Le syndic confirme ces différences de 2 points en expliquant que manquant de candidat au Conseil de copropriété, il a été contraint de prendre les candidatures tardives afin de réunir un conseil au complet comme défini dans le règlement de copropriété. Ces modifications feront l'objet d'explications au moment venu. Ces modifications concernent l'intitulé du point.

La présidente commence par la lecture de la lettre de M. Segers qui pousse un coup de gueule concernant le manque de présence des copropriétaires lors des AG.

Le syndic en fait une analyse rapide, donne raison au propriétaire qui a transmis ce courrier mais confirme qu'il ne sera pas possible d'imputer les frais d'une AG reportée aux absents.

EXERCICE 2010

1. Rapport de gestion de l'exercice 2011 présenté par le Syndic.

Concernant les travaux : les travaux usuels ont été faits durant l'année 2011 mais à ces derniers s'ajoutent :

- Pose d'une étanchéité sur le jardin central afin d'éviter les infiltrations dans les garages
- Aménagement des locaux poubelles ; porte coupe-feu, aération
- Installation des extincteurs des garages
- Organisation des prélèvements sur terrasses : CSTC
- Réparation des derbigum des coursives et toitures (entretien)
- Tirage des cheminées : pose d'amenée d'air forcé
- Pose de clôtures arrière et garages
- Curages, nettoyage en profondeur des séparateurs de graisses
- Contrôle mise en état des ascenseurs avec KONE (porte, panne, ...)
- Placement des luminaires sécurité colonnes – FIN
- Permis d'urbanisme pour les garages, enquête impact environnement
- Gestion des divers sinistres ...

Concernant la gestion administrative et les Conseils de copropriété

- Engagement d'une technicienne de surface en remplacement de la personne licenciée
- Organisation de 12 Conseils de copropriété + extra
- Mise à disposition des documents comptables
- Signature par le CC de TOUTES les factures
- Suivi des dossiers contentieux et sinistres
- Suivi des retards de paiement et rappels
- Gestion des contentieux AVOCAT : récupération des charges
- Gestion du dossier TERRASSES en justice
- Comptabilité
- Courriers divers

Divers

- Lutte pour le respect des terrasses et du ROI
- Lutte pour le respect du personnel et de leur travail
- Lutte contre le vandalisme, le vol, le squat, ...
- Lutte contre le déménagement sauvage
- Lutte contre les paraboles avec l'appui du service urbanisme de la commune
- Lutte contre le parking sauvage dans les garages
- Lutte contre le dépôt d'encombrants à tout moment
- Lutte contre les dépôts clandestins
- ...

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

2. Lecture du rapport du vérificateur aux comptes.

Le vérificateur aux comptes présente son rapport avec l'aide du support informatique sur grand écran. Le rapport est annexé au PV.

Interventions

M. Deleplanque : « Ces arriérés sont-ils dus par des copropriétaires résidents ou qui louent ? Je pense qu'il y a moyen de récupérer sur les loyers. »

M. Vandenberghe répondra de manière satisfaisante au propriétaire.

La présentation satisfait l'AG.

3. Approbation des comptes clôturés au 31.12.2011 (majorité absolue)

Les comptes sont **approuvés** à raison de **96,45 %**

5683 OUI - 209 NON - 89 Abstentions/Nuls - 26 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Van Meenen, Vandecauter.

Votant ABST/NUL :

Draguet, Ulliel

4. Décharge à donner (QUITUS) :

4.1. Aux membres du Conseil de copropriété (majorité absolue) ;

4.2. Au commissaire aux comptes (majorité absolue);

4.3. Au Syndic (majorité absolue).

Le quitus est **donné** aux membres du Conseil de copropriété à raison de **93,69 %**

5628 OUI - 379 NON - 0 Abstentions - 0 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, Draguet, Dupont, Immomica, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Szabo, Ulliel, Van Meenen, Vandecauter.

Le quitus est **donné** au commissaire aux comptes à raison de **96,57 %**

5801 OUI - 206 NON - 0 Abstentions - 0 Blancs

Votant NON :

Bruyer, Draguet, Immomica, Joseph, Renvillard, Van Meenen, Vandecauter.

Le quitus est **donné** au Syndic à raison de **95,52 %**

5669 OUI - 266 NON - 38 Abstentions - 34 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, Draguet, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Van Meenen, Vandecauter.

Votant ABST/NUL :

Leroy

EXERCICE 2012 – STATUTS et ELECTIONS STATUTAIRES

Election des membres du Conseil de copropriété et du commissaire aux comptes pour un mandat d'un an selon les dispositions de l'Acte de base et de la loi.

5. Election/réélection nominative des membres du conseil de copropriété (majorité simple)

Interventions

M. De Bodt : « Cette année, nous, membres du Conseil, avons connu quelques moments préoccupants. *M. Milis* est un perfectionniste ayant voulu mener de front lui-même l'ensemble de la gestion (humaine, travaux, sinistres, récupération des impayés, dossiers avocats ... comptabilité. C'est pour cette dernière raison que le Conseil a été un peu inquiet par les retards

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

accumulés. Nous en avons fait part à M. Milis, nous nous sommes montrés fermes et grâce à la collaboration et aux conseils de M. Vandenberghe, nous avons pu obtenir un bilan complet, précis et les réponses à nos questions. Merci M. Vandenberghe. Nous savons aussi, que l'expérience aidant, M. Milis pourra envisager partiellement, autrement la gestion pour 2012-2013.

5.1. Président(e)

Mme Leroy se présente brièvement.

Mme **LEROY Anne** est **élue** à raison de **93,95 %**

5619 OUI - 362 NON - 0 Abstentions - 26 Blancs

Votant NON :

Bruyer, Bumbello, De Keyser, Dupont, Immomica, Istas, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Szabo, Van Meenen, Vandecauter

5.2. Membres du Conseil de copropriété (3)

Mme Leroy présente les candidats.

Un copropriétaire demande s'il faut voter pour une personne ou si on peut voter pour tous.

Le syndic rappelle la composition du Conseil de copropriété.

Le syndic remercie M. Hubert pour sa participation au Conseil.

Le Syndic présente les deux candidats brièvement.

Un copropriétaire demande que les candidats se présentent et expriment leurs objectifs, ce qu'ils font.

M. **DE BODT Claude** est **élu** à raison de **94,93 %**

5660 OUI - 302 NON - 45 Abstentions - 0 Blancs

Votant NON :

Brancewicz, Broze, Bruyer, Dupont, Henken, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Szabo, Van Meenen, Vandecauter

Votant ABST/NUL :

Bertoldo, Luise

Mme **KOVAC Alessandra** est **élu** à raison de **96,06 %**

5687 OUI - 233 NON - 62 Abstentions - 25 Blancs

Votant NON :

Bumbello, De Vleminck, Feuggelen, Istas, Vanhaute

Votant ABST/NUL :

Luise, Ulliel

M. **WEIJERMAN Olivier** est **élu** à raison de **94,65 %**

5576 OUI - 315 NON - 91 Abstentions - 25 Blancs

Votant NON :

De Vleminck, Deome, Dierickx, Roukine, Tomelka, Van Brusselen, Van Ormelingen, Vanhaute

Votant ABST/NUL :

Deknopper, Luise, Ulliel

5.3. Commissaire aux comptes (1)

M. **VANDEBERGHE René** est **élu** à raison de **95,89 %**

5760 OUI - 247 NON - 0 Abstentions - 0 Blancs

Votant NON :

Bruyer, Bumbello, Immomica, Istas, Joseph, Renvillard, Van Meenen, Vandecauter

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

6. Reconduction du mandat de Syndic pour un mandat d'un an selon les dispositions de l'Acte de base (majorité absolue).

La reconduction du contrat du Syndic Didier MILIS est **approuvée** à raison de **95,37%**

5458 OUI - 265 NON - 250 Abstentions - 34 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, Dupont, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Szabo, Van Meenen, Vandecauter.

Votant ABST/NUL :

Vandenberghé

7. Mandat à donner aux membres du Conseil de copropriété pour signer la convention de Syndic (majorité absolue).

Le mandat est **donné** à raison de **96,31%**

5460 OUI - 209 NON - 276 Abstentions - 62 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, Joseph, Martin Cl, Renvillard, Van Meenen, Vandecauter.

Votant ABST/NUL :

Dupont, Vandenberghé

BUDGET 2012 et CHARGES.

8. Approbation de l'appel de fonds d'un montant de 27.252,06 € à affecter au remboursement des ascenseurs (période janvier à mai 2012) (majorité absolue).

Le syndic explique la modification d'intitulé de ce point.

« J'avais prévu de faire un appel de fonds similaire aux autres années (100.000€ dont 75000 pour les ascenseurs et 25000 pour le fonds de réserve. L'intitulé n'était peut-être pas assez clair mais l'objectif était que le solde restant après remboursement des ascenseurs jusque mai soit versé au fonds terrasses. A la demande du Conseil et de M. Vandenberghé, on a changé cet intitulé afin de le rendre plus clair. Primo, on n'appelle plus de fonds de réserve car ce dernier semble suffisant (+/-280.000€) et qu'il n'est pas récupérable en cas de vente, que de gros travaux ne se présentent pas si ce n'est les terrasses pour lesquelles un fonds spécial est appelé. L'appel concerne donc uniquement le solde du prêt des ascenseurs et ce pour ne pas embrouiller les esprits avec un fonds « ascenseurs » qui devient « terrasses ». Etant donné que le second trimestre appelé comporte ces fonds (réserve et ascenseurs), un calcul sera établi pour qu'ils vous soient ristournés au 3^{ème} trimestre. En clair, vous allez payer moins de fonds ! »

L'appel de fonds est **approuvé** à raison de **95,67%**

5720 OUI - 259 NON - 0 Abstentions - 28 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, Dupont, Immonica, Joseph, Renvillard, Szabo, Van Meenen, Vandecauter.

9. Approbation du maintien pour une quatrième fois du budget ordinaire de 661.260 € (c'est-à-dire pas d'augmentation de budget depuis 2008 contrairement à la décision de l'AG 2007) (majorité absolue).

Interventions

Le syndic explique par un tableau les économies faites depuis 2008 en n'augmentant pas le budget.

Année	Budget	Budget voté 2008 (+3%)	Différence
2008	661.260 €		
2009	661.260 €	681.098 €	19.838 €
2010	661.260 €	701.531 €	40.271 €
2011	661.260 €	722.577 €	61.317 €
2012	661.260 €	744.254 €	82.994 €
		non appelé sur 4 ans	204.420 €

M. Vandenberghé explique aussi que l'ensemble du budget n'est pas dépensé car les charges privatives ne font pas l'objet du budget général (approximativement 75000EUR)

Boulevard Louis Mettwielaan 85/45 - Bruxelles 1080 Brussel

Permanences - Permanent kantoor : Mercredi/Woensdag : 17-19h/u et/en Samedi/Zaterdag : 10-12h/u

N° entreprise : 0850 178 274 - 0472/016 032 - Email : syndic_acp_orchidee@yahoo.fr

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

Le maintien du budget est **approuvé** à raison de **100,00%**

6007 OUI - 0 NON - 0 Abstentions - 0 Blancs

10. Approbation de l'appel de fonds d'un montant de 1,50€/mois/quotité à affecter au fonds de réserve terrasses à partir du 1^{er} janvier 2013 (majorité absolue).

Le Syndic explique « Depuis un an, un appel de fonds de 1€/mois est réalisé mais cela ne suffit pas. Les travaux devront bien être faits à un moment ou à un autre. L'idée est d'habituer les copropriétaires à payer petit à petit un peu plus de fonds mais l'augmentation ne se fera que l'année prochaine. On continuera cette année sur la base de 1€ et on passera à 1,50€ l'année prochaine. On aurait pu commencer plus tôt mais l'impression avait été faite ainsi, il n'est pas permis de modifier la date d'appel.

L'appel de fonds TERRASSES est **approuvé** à raison de **93,18 %**

5521 OUI - 404 NON - 54 Abstentions - 28 Blancs

Votant NON :

Badaoui, Broze, Bruyer, De Keyser, De Mulder, De Vos, Draguet, Dupont, Immomica, Joseph, Szabo, Ulliel, Van Meenen, Vandecauter.

Votant ABST/NUL :

Nguemalue Njenta, Zahmidi

TRAVAUX

11. Approbation du changement de fournisseur pour le contrat entretien omnium des 12 ascenseurs (majorité absolue).

M. Félis : combien payait-on pour Kone ? +/-12.000€ de plus par an.

Le Syndic explique « Nous payons actuellement +/- 73000€ par an. J'ai fait appel à plusieurs ascensoristes mais malheureusement sans beaucoup de succès et un seul candidat a répondu positivement à la demande d'offre en garantissant d'obtenir les pièces utiles et nécessaires. Les établissements Bayens n'ont pas remis prix. D'autres non plus et ne se sont même pas déplacés. Le responsable de MDLIFT M. De Jongh n'a accepté de remettre prix que sous la condition qu'il était lui-même certain d'obtenir les pièces et de pouvoir remplir son contrat sur tous les points. Une des pièces les plus « délicates » est le circuit électronique (carte mère) qui selon M. De Jongh est tout à fait compatible avec celle de ses fournisseurs.

J'ai plusieurs griefs à reprocher à Kone : problème des portes (galets à régler) qui n'a jamais été parfait malgré les nombreux rappels, manque de réponses techniques, manque de contrôle des contacts, peu d'entretien et de graissage ... manque de professionnalisme ...

Nous avons acheté des machines très performantes de haute qualité mais elles ne sont pas entretenues comme elles le devraient.

Otis a proposé un contrat entretien et non omnium.

L'omnium devient intéressante à ce jour et non pas à l'achat il y a 8 ans. »

M d'Adesky : « de toute façon, travailler aussi mal que les autres n'est pas possible »

M. Szabo : « Le contrat de dépannage-sécurité est-il le même ? »

Le syndic : « bien entendu que le contrat de sécurité est similaire et que la centrale de garde répond aux mêmes conditions. Notre système de téléphonie des ascenseurs n'est pas à la norme belge, il établit des appels journaliers inutiles et coûte de l'argent alors que le nouveau système est un principe de GSM avec carte de recharge. Il n'utilise les unités que lorsque c'est nécessaire »

M. Vandenberghe : « Si nous avons du Kone, il est préférable d'entretenir chez Kone. Si des upgrades sont réalisés, nous n'en bénéficierons pas. Si après changement on devait revenir chez Kone, cela risque d'être difficile. Je pense que c'est une erreur de changer de fournisseur car cela ne représente que 1,2€ par quotité de réduction. Les pièces d'origine risquent de ne pas nous être transmises ou avec retard ! »

Le syndic : « votre position est tout à fait normale, pour ce qui est des pièces, la législation en vigueur oblige la mise à disposition des pièces entre fournisseurs. Si on n'essaie pas de changer de fournisseur, on ne pourra jamais juger de la pertinence d'un changement »

M. d'Adesky : « les techniciens Kone ne donnent pas satisfaction ! Lorsqu'une demande d'intervention est introduite, nous ne sommes pas toujours prévenus de leur venue ! »

Mme Desmet : « Y a-t-il des garanties identiques à celles de Kone sur les pièces ? »

Boulevard Louis Mettwielaan 85/45 - Bruxelles 1080 Brussel

Permanences - Permanent kantoor : Mercredi/Woensdag : 17-19h/u et/en Samedi/Zaterdag : 10-12h/u

N° entreprise : 0850 178 274 - 0472/016 032 - Email : syndic_acp_orchidee@yahoo.fr

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

Le syndic : «La garantie réparation est d'un an comme partout. Les ascenseurs étaient garantis 2 ans mais nous payons depuis 8 ans un contrat omnium. M. Vandenberghe confirme que le contrat existe dès la mise en fonction des ascenseurs. Une aberration ! »

Que se passe-t-il si cela ne va pas ?

Nous irons vers un autre fournisseur ou retournerons chez Kone.

M. Deleplanque : « Avez-vous des références ? »

Le syndic : « Cette société m'a été ciblée par des personnes d'autres immeubles »

D'autres intervenants obtenant les réponses du syndic.

Le changement de fournisseur est **approuvé** à raison de **56,06 %**

3230 OUI - **2532 NON** - **214 Abstentions** - **31 Blancs**

Votant NON :

Arens, Badaoui, Bastiaens, Bastien, Behets, Bemelmans, Bertoldo, Broze, Bumbello, Cartelli, Chenani, Coigné, De Coster, De Keyzser, De Mulder, De Vleminck, De Vos, Delsaut, Deome, Deprez, Deruyck, Dierickx, Donnet, Draguet, Dumortier, Feuggelen, Ghyselincx, Goethals, Goldberger, Istas, Joseph, Kloots, Laimo, Lellouche, Leman, Leroy, Malichmann, Masyn, Michiels, Nizette, Paltá Mustafa, Rapoport, Reis, Renvillard, Requierre, Reuter, Rossillong, Roukine, Soler, Tomelka, Van Brusselen, Van den Bremt, Van den Eynde, Van Huffel, Van Meenen, Van Nieuwenborgh, Van Ormelingen, Van Paepegem, Van Wel, VAndecauter, Vandenberghe, Vanhaelen, Vanhassel, Vanhaute, Zack

Votant ABST/NUL :

De Grave, Deknopper, Desmet, Dupont, Nguemaleu Njenta, Soumillon, Szabo

Informations concernant l'état d'avancement du dossier « TERRASSES » données par le bureau d'architecture NLC.

Une introduction est faite par le syndic qui retrace le parcours depuis 2009 jusqu'à ce jour.

Un support écran permet aux copropriétaires de suivre.

M. Cottenier fait une présentation complète de l'analyse de la situation établie à ce jour.

Un support PowerPoint est disponible sur demande.

...

Mme Van Meenen : « Dans votre contrat, il est bien indiqué les corps de garde (garde-corps) ne sont pas intégrés »

M. Cottenier : « Je me suis basé sur la première approche faite avant que je n'obtienne le contrat »

Mme Van Meenen : « Je n'ai pas compris que les corps de garde (garde-corps) ne soient pas compris dans le budget. »

M. Cottenier : « Je ne peux établir de budget sans savoir ce qu'il faut remplacer » « Les demandes sont à introduire au syndic si vous désirez une copie de la présentation. » « Les premières analyses datent de 2009 »

M. Draguet : « Quel est le pourcentage de prélèvements ? » « Avez-vous une idée des produits à utiliser ? »

M. Cottenier : « Les prélèvements sont réalisés sur terrasses saines et abîmées » voir rapport d'analyse. « Les carottages ont été réalisés sans excès étant donné le coût. » « Les matériaux restent à sélectionner ».

« Il faut être d'accord sur l'étendue des travaux, sur l'image de l'immeuble ... la copro doit faire des choix »

M. Felis : « Peut-on encore aller sur nos terrasses ? Ne sont-elles pas dangereuses ? »

M. Cottenier : « Il faut aller vers une société qui peut radiographier l'ensemble pour avoir une idée générale ... ça a un coût certain mais c'est nécessaire ... »

M. Felis : « Peut-on encore aller sur nos terrasses ? Ne sont-elles pas dangereuses ? »

Mme Van Meenen : « Reste-t-on sur l'idée de la pente inversée ? »

M. Cottenier : « A priori, la conception des terrasses est une des causes premières de la détérioration des balcons ... » « La logique veut qu'on devra récupérer les eau en rive ou en façade ... »

Le syndic fait le point actuel en rappelant que l'AG sera convoquée pour voter différents points dans un délai relativement court.

M. Draguet : « Quand le rapport sera-t-il terminé ? »

M. Cottenier : « Nous proposons d'inclure la radiographie des balcons dans l'offre de l'entrepreneur » « Les balcons sont dégradés mais faut-il faire encore des investigations à grand coût ? » « Il semble préférable d'inclure à l'offre des entrepreneurs ».

M. Draguet : « Ne faudrait-il pas faire un cadastre précis ? Ne faut-il pas sonder toutes les terrasses (650) ? »

M. Cottenier : « Une analyse générale ne nous en apprendra pas plus à l'état actuel » « Il est préférable de faire les tests lorsque les travaux seront entamés » « Il n'est pas possible de faire les travaux au coup par coup car la garantie décennale ne pourrait être acquise ... »

Syndic propriétaire

Résidence ORCHIDEE

Le syndic reprend sur la problématique des prix car les garde-corps et les séparations n'étaient pas compris dans la première approche.

M. Draguet : « Ca fait 4 ans que le rez-de-chaussée est balisé »

Le syndic : « Il faut se tourner vers les personnes qui bloquent le dossier depuis plus de 2 ans »

M. Cottenier : « Plutôt que de prendre le chantier en attaquant l'avant et l'arrière, on semble se diriger vers une façade à la fois afin de voir une façade terminée et bénéficier de cette expérience » ...

...

L'AG remercie M. Cottenier par des applaudissements.

DEMANDES INDIVIDUELLES

12. Intervention de M. SZABO «Qui est le patron (le Chef) dans une copropriété ? » **Aucun vote.**

M. Szabo : « Qui est le chef de la copropriété ? Madame la Présidente ou Monsieur Milis »

Le syndic : « C'est l'assemblée générale »

M. Szabo : « C'est l'AG qui est le chef. Moi j'ai constaté personnellement qu'il y a confusion.

M. Szabo fera un graphique en expliquant son point de vue mais les gens ne comprennent rien à cette intervention. Le public se lève et n'écoute plus cette présentation qui est impossible à transcrire.

Un copropriétaire intervient pour mettre fin à cette présentation.

Les copropriétaires s'énervent et les copropriétaires partent.

D'autres copropriétaires rappellent qu'ils sont adultes et ont le droit de voter librement.

Le discours devient inaudible et incompréhensible

M. De Bodt rappelle que le Conseil est constitué d'adultes et que M. Milis est le syndic. « Chacun réfléchit, pense et intervient dans le conseil »

13. Approbation du changement d'affectation des chambrettes de M. WURCEL (Ch001-002-003-004-006) déjà réunies en un appartement telles les chambrettes de l'aile opposée. (Majorité des 4/5)

Le syndic explique brièvement le point avant que tout le monde ne parte suite à l'intervention de M. Szabo.

Le changement d'affectation est **accepté** à raison de **80,74 %**

4309 OUI - 1028 NON - 448 Abstentions - 222 Blancs

Votant NON :

Arens, Brancewicz, d'Adesky, De Coster, De Mulder, De Vos, Delsaut, Deprez, Henken, Joseph, Martin Cl, Nguyen Huu Tai, Nizette, Peiffer, Reiss, Rivart, Ulliel, Van Paepegem, Vandenberghe, Vanhassel

Votant ABST/NUL :

Bersez, Bonato, Bruyns, de Lombaert, Deknopper, Draguet, El Moussaoui, Fell, Loos, Nguemaleu Njenta, Remi, Ridole, Van Laere, Zahmidi

DIVERS

Les copropriétaires ayant quitté la salle précipitamment, il n'est plus possible de parler des points divers qui seront reportés.

La séance est levée à 22h30 et la comptabilisation des résultats se clôture à 00h00.

M. Draguet s'est porté scrutateur en fin de séance.

Didier MILIS
Syndic

